



Innover en collecte des déchets ménagers

Première étape de la gestion des déchets, la collecte des déchets et le tri à la source sont déterminants pour produire, en volume et en qualité, des matières à recycler et à valoriser. Dans un contexte français et européen où les objectifs de recyclage sont renforcés et où les budgets publics locaux sont de plus en plus contraints, les innovations permettent de faire évoluer les modes de collecte pour atteindre ces objectifs.

La FNADE vous propose un panorama des modes de collecte les plus innovants, accompagné de retours d'expérience de collectivités territoriales ayant choisi de faire évoluer leurs pratiques pour répondre aux nouveaux enjeux des services publics locaux.



Accompagner les évolutions majeures

Les collectivités doivent aujourd'hui prendre en compte des objectifs nationaux variés :

- De nouveaux flux de collecte sélective sont développés pour augmenter le recyclage et la valorisation : biodéchets, 5 flux des activités économiques, emballages hors foyer,...
- Les exigences de qualité des matières recyclées peuvent influencer sur les choix de tri à la source et de collecte.
- L'optimisation des coûts pour collecter ces nouveaux flux suppose de faire évoluer les modèles de collecte actuels pour ne pas peser davantage sur les dépenses publiques.
- Faciliter le geste de tri pour les habitants en optimisant la cohérence de l'organisation : contenants, pré-collecte, collecte, tri-préparation matière.
- L'adaptation au territoire est indispensable pour favoriser l'adhésion des habitants et le meilleur rapport coût/performance selon les différents types d'habitat. La recherche d'un modèle unique n'est donc plus la référence.
- Développer de nouveaux modes de financement du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets) à travers des dispositifs incitatifs (REOMi, TEOMi, Redevance Spéciale,...).



Intégrer les nouveaux flux

Les évolutions législatives et réglementaires liées aux objectifs renforcés pour le recyclage et la valorisation des déchets nécessitent la mise en place de nouvelles organisations.

La FNADE recommande de :

- Veiller à un dispositif de pré-collecte plus évolutif, permettant des améliorations dans la gestion du parc de conteneurs, pour s'adapter aux nouveaux flux.
- Ménager à cet effet dans les marchés publics une plus grande ouverture à l'innovation.
- Associer les entreprises expertes qui mettront en œuvre les contrats afin d'identifier les meilleurs scénarii de collecte et de tri-valorisation selon le territoire.
- Mieux intégrer la dimension sécurité et santé des personnels de collecte, en particulier pour la collecte des encombrants, des biodéchets fermentescibles et du verre.

LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION :

95 000 hab., 13 communes, DMA: 57 000t/an, 6 déchèteries

Anne AUBIN SICARD, Vice-présidente chargée de l'environnement et des déchets

Collecter en redevance incitative en milieu urbain



Dans notre agglomération, nous souhaitons poursuivre une politique responsable de collecte et de traitement des déchets pour une meilleure maîtrise des coûts, tout en maintenant la qualité du service pour tous. L'idée est de réduire les volumes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) pour préserver l'environnement et d'aller plus loin en termes de performances

de tri et de valorisation ; ceci au moyen du déploiement de la redevance incitative (R.I.) sur l'ensemble du territoire, de la généralisation de la collecte séparée des papiers en points d'apport volontaire, et de la mise en place de l'extension des consignes de tri.

Anne AUBIN-SICARD



LA ROCHE SUR YON est une agglomération urbaine, de 92 000 habitants, Préfecture de la Vendée, comprenant 25 % d'habitat vertical. La collectivité est en charge de la collecte sur son territoire, dont la prestation est entièrement déléguée à une entreprise, le traitement étant lui confié au Syndicat départemental TRIVALIS. La Redevance Incitative mise en oeuvre depuis 2011, et basée sur la levée des bacs OMR, trouvait ses limites.

Extension de la redevance incitative à tous les usagers de l'agglomération en milieu urbain avec une conteneurisation adaptée.

- Bacs individuels OMR puçés pour l'habitat pavillonnaire ou les petits collectifs.
(Le forfait – abonnement OMR a été abaissé de 26 à 18 levées par an début 2017).
- Points de proximité OMR avec badges d'accès pour l'habitat vertical.

- Conteneurisation majoritairement individuelle de la collecte des emballages à l'occasion de l'extension des consignes de tri des plastiques.
- Flux verre et surtout papier stimulés par des points d'apport volontaire (PAV) densifiés.

RÉSULTATS :

La mise en place du nouveau schéma de collecte allié à la Redevance Incitative au seuil OMR abaissé :

- Augmentation des performances pour les Emballages et papiers (+ 8%) et pour le Verre (+ 7%).
- Progression de la vente de composteurs individuels de 39% en 2017.
- Taux de valorisation-matière : 70 % des déchets collectés.
- 139 Kg d'OMR par habitant en 2017, avec encore des progrès mesurés en 2018.
- Les colonnes PAV déployées sur le territoire (près de 500) sont toutes dotées de sondes permettant une optimisation des tournées et garantissant l'absence de débordements.

PERSPECTIVES :

- Maîtriser le tonnage global de DMA, notamment ceux apportés en déchèteries.
- Déployer un service de propreté urbaine pour préserver l'attractivité des PAV.
- Moderniser le parc de véhicules de collecte avec des motorisations au Bio-GNV.



Optimiser la collecte par des points d'apport volontaire

Les collectivités ont à leur disposition différents modes de collecte complémentaires. Selon les territoires, les solutions peuvent être adaptées.

La FNADE recommande de :

- *Développer les collectes de proximité, en remplacement ou en complément de certaines collectes en porte à porte. Elles sont plus avantageuses en termes de coûts, favorisent la santé-sécurité au travail, et répondent mieux aux modes de vie des habitants ou des usagers non permanents.*
- *S'affranchir des fréquences qui peuvent alors être libres avec un minimum d'une collecte par semaine pour les déchets résiduels ou les biodéchets. Les professionnels s'organisent et s'équipent afin d'optimiser la gestion des bornes ou des bennes, et leurs tournées.*
- **Renforcer la communication** auprès des usagers sur les points de collecte, avec les bons gestes de tri selon les flux. Diversifier les supports de communication papier et numérique afin de communiquer auprès du plus grand nombre d'habitants.



AMIENS Métropole :

180 000 hab., 39 communes, 109 000 t/an de DMA, 3 déchèteries.

Patrick DESSEAUX, Vice-président chargé du développement durable et politique des déchets



Collecte latérale grand volume en points de proximité OMR, Verre, Papier

Un « plan déchet » lancé en 2014 afin de répondre à une forte attente de la population en termes de propreté urbaine et de confort du service, sans augmenter la TEOM.

Les OMR sont collectées en sacs en porte à porte C1, puis traitées par méthanisation. Les emballages sont collectés en bac roulant en C1 avec extension des consignes de tri des plastiques ce qui a entraîné l'ouverture d'un nouveau centre de tri à la technologie très avancée.

L'offre de service complète les 2 fréquences de base C1 de porte à porte (OMR et Plastiques), par un maillage fin d'îlots de 3 conteneurs aériens ou enterrés à grand volume de 2 ou 3 m³ pour les OMR, le Verre, le Papier. Leur chargement latéral robotisé est aujourd'hui le mode plus efficace, tout en étant pratiques à utiliser par la population.

Service « papiers assimilés » intégré sans sujétion technique particulière, par des bacs roulants à 4 roues levés dans la



même tournée par le même véhicule à préhension latérale. Pour les cartons des commerçants, une collecte dédiée est mise en oeuvre dans le centre-ville d'Amiens, en complément des déchèteries.

Ce qui a été déterminant, c'est la concertation avec la population, à toutes les phases de projet, notamment via les comités de quartier. Ils ont été consultés dès le début pour valider les orientations du Plan Déchet, et aujourd'hui nous les sollicitons à chaque étape nouvelle : par exemple pour le choix des emplacements des conteneurs de proximité.

Patrick DESSEAUX

RÉSULTATS :

Dès l'année suivante en 2015, -30 % d'OMR, + 10% d'Emballages en plastique, + 60% de papier !

Baisse de la TEOM de plus de 10% décidée en 2018, pour restituer à la population le fruit de ses efforts de tri.

PERSPECTIVES :

Compléter et densifier le maillage d'îlots à trois flux sur tout le territoire de la métropole.

Construire une nouvelle 4^{ème} déchèterie avec recyclerie intégrée, et moderniser les 3 existantes.



Améliorer le dépôt en déchèterie

Pour mieux gérer certains flux comme les déchets végétaux, mais aussi les encombrants ou les divers déchets occasionnels, les déchèteries publiques doivent être renforcées.

La FNADE recommande de :

- **Renforcer le maillage territorial** des déchèteries par des installations intermédiaires, fixes allégées sans quais, ou mobiles, pour atteindre en moyenne 1 déchèterie pour 10 000 habitants avec une adaptation selon le type d'habitat.
- **Concevoir les sites de sorte qu'ils permettent la souplesse en nombre et en qualité des flux**, en lien notamment avec les filières REP qui s'appuient souvent dessus pour capter les flux spécifiques.



- *Faire évoluer l'aménagement des sites en prenant en compte, selon le foncier disponible, la sécurité des personnes et la nécessité d'espaces sécurisés pour les matières sensibles.*
- *Grouper les prestations par bloc d'activités (notamment accueil et gestion des flux) avec des clauses incitatives afin de garantir le meilleur tri et l'efficacité logistique globale.*
- *Exiger des personnels qualifiés quant à l'accueil des usagers, l'optimisation du tri, la gestion du site et l'administration des apports.*
- *Mesurer et gérer les quantités apportées et le nombre d'accès par producteur, et notamment des professionnels : améliorer les heures d'ouverture, prévoir plus d'agents en période de pointe, etc).*

COVALDEM 11 (Aude) :

241 000 hab., 6 EPCI, 89 000 t/an de DMA gérés, 40 déchèteries.

Philippe MARCEL, Directeur Général Adjoint des services.

RECYDRIVE, la déchèterie comme un "Drive" avec un tri solidaire



Développer les opportunités économiques et la culture du résultat par la Délégation de Service Public étendue à l'ensemble des prestations. Reconcevoir les déchèteries comme le premier maillon d'un cycle vertueux de l'économie circulaire et solidaire sur le territoire.

Le Covaldem 11 (Aude) gère l'ensemble des déchets ménagers de l'Aude ; il souhaite diminuer la part des déchets enfouis, et ne pas devoir intégrer sur son territoire de centre de stockage ni d'incinération. Les objectifs sont d'améliorer la valorisation, par le tri mais aussi en favorisant l'insertion dans l'emploi local.

Un nouveau concept de déchèterie, « Recydrive », à mi-chemin entre la déchèterie classique et le « Drive In » : le particulier s'arrête une seule fois puis le tri est effectué par les agents valoristes et donc maximisé en quantité et qualité. Une déchèterie professionnelle gérée par l'opérateur privé complète l'offre de service du territoire.

Les usagers sont d'abord orientés selon qu'ils présentent des déchets à recycler au mieux, ou qu'ils apportent et proposent des objets aptes à une réutilisation. La dépose se fait sous un bâtiment couvert, la circulation est fluidifiée ; au final la durée de présence est réduite à 3 mn en moyenne.

Une première déchèterie complètement repensée pour une qualité inédite et inégalée pour les usagers, et l'économie circulaire sur le territoire. Il y a cohérence entre les objectifs économiques de la gestion des déchets et les relations avec les citoyens. On arrive à gérer jusqu'à 60 véhicules par heure, et 95% des usagers du « Recydrive » sont satisfaits !

Philippe MARCEL

RÉSULTATS : En moyenne ce Recydrive près de Carcassonne voit déjà près de 5000 usagers par mois, pour près de 400 tonnes dont 5 tonnes par mois pour la réutilisation par les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le lieu propose une solution complète pour les déchets non-ménagers, avec un tri très optimisé dans les bennes par des agents dûment formés. La sécurité des usagers est optimale.

PERSPECTIVES : Eduquer les usagers à améliorer leur pré-tri afin d'éviter les ruptures de charge, et limiter le travail de tri. Des bennes avec compacteur sont envisagées pour les matériaux appropriés.

Ces installations de collecte devraient significativement contribuer aux objectifs de performance fixés à la DSP, avec les clauses « gagnant-gagnant » sur le produit de la revente des matières, ainsi que par des bonus-malus ciblés par exemple sur le transport des bennes.



Maîtriser les encombrants et les dépôts sauvages

Pour les divers déchets occasionnels, des solutions spécifiques de collecte doivent être élaborées ou développées pour leur tri – valorisation, pour contribuer à lutter contre les dépôts sauvages.

La FNADE recommande de :

- **Trouver la meilleure articulation** entre les services offerts par les gestionnaires d'habitats collectifs, les déchèteries et les collectes d'encombrants, plutôt à privilégier sur demande.
- **Faire évoluer l'offre de service** en prenant en compte, selon le foncier disponible, la nécessité d'espaces temporaires et sécurisés pour les matières à trier ou sensibles.
- **Grouper les prestations par bloc d'activités** (notamment accueil et gestion des flux) avec des clauses incitatives afin de garantir le meilleur tri et l'efficacité logistique globale.
- **Veiller à la sécurité des équipements** de collecte, à la qualification des personnels quant à l'accueil des usagers, l'optimisation du tri, et exiger la propreté finale.
- **Proposer aux usagers des applications sur mobile ou PC** afin de les guider et conseiller. Les solutions digitales permettent d'optimiser les services (réactivité pour la propreté urbaine).

DIJON Métropole :

257 000 habitants, 24 communes, 5 déchèteries.

Jean-Patrick MASSON, Conseiller délégué patrimoine, environnement, réseaux (concessionnaires régies) et déchets ménagers.

Un service de collecte sur demande des encombrants ménagers



Déjà lauréate en 2016 du deuxième appel à projets « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », Dijon Métropole a signé en 2017 un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) avec l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté pour mettre en place un plan d'actions sur 3 ans. Dijon métropole s'engage à réduire de 10% sa production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020, et à atteindre un taux de valorisation matière et organique de 55% d'ici 2020.

En complément de 5 déchèteries qui accueillent les particuliers, Dijon Métropole leur propose en 2017 un service de collecte sur simple demande pour les encombrants et les déchets verts : deux solutions sont proposées, une demande en ligne ou l'appel à un numéro vert ; et l'utilisateur reçoit par SMS une confirmation du rendez-vous, puis un rappel la veille de l'enlèvement.

Ainsi, le service est adapté au contexte urbain : 73% d'habitants en collectif vertical, qui n'ont pas tous une voiture pour transporter leurs déchets occasionnels.

La création par la métropole du site internet dédié « www.trionsnosdechets-dijon.fr » a redonné une réelle visibilité à toutes les actions mises en place par la collectivité et a notamment permis la création d'une demande en ligne de ramassage des objets encombrants, avec un rappel à l'utilisateur afin qu'il n'oublie pas le jour prévu.



Ce dispositif complète le numéro vert accessible 6 jours sur 7. Ces actions conjointes contribuent à limiter les dépôts sauvages dans la métropole : en effet le site permet également de connaître les jours de collecte des déchets dans sa rue, d'identifier le point d'apport ou la déchèterie les plus proches, de s'informer sur toutes les astuces pour réduire ses déchets, de signaler un problème de bac cassé ou un dépôt sauvage de déchets. La fonctionnalité « se géolocaliser » ou « adresse » permet de proposer une réponse adaptée et personnalisée en fonction du lieu de résidence.

Jean-Patrick MASSON

RÉSULTATS : Des citoyens impliqués qui utilisent le service proposé afin de limiter les dépôts sauvages, tout en triant mieux :

- En 2017, 127 098 visiteurs sur le site www.trionsnosdechets-dijon.fr, soit une progression de 82% par rapport à 2016, et 17 795 appels au centre professionnel.
- Baisse de 5,9% de la quantité d'encombrants par habitant, soit 1808 tonnes, grâce aux différentes actions de prévention des déchets mises en place par la collectivité : une ressourcerie gérée par les Emmaüs Dijon dans chaque déchèterie, promotion du réemploi, partenariat avec l'association locale « La Recyclade » : ateliers « d'upcycling », de réparation de petit électroménager, « gratifieria », etc.

PERSPECTIVES : Poursuivre la sensibilisation des habitants de la métropole afin de réduire le flux de déchets collectés dont les encombrants.



Optimiser la logistique de collecte



Les véhicules et les matériels récents bénéficient des innovations des constructeurs et fabricants en termes d'émissions, d'automatismes, d'efficacité par tonne ou par habitant.

La FNADE recommande de :

- **Choisir des véhicules et matériels adaptés aux nouveaux modes de collecte, qui vont contribuer à réduire les coûts.** Cela suppose d'avoir un cadre contractuel ouvert à l'innovation et permettant leur amortissement; des marchés de 5 années minimum sont alors recommandés.
- **Avoir recours à des consultations ouvertes au dialogue** entre les parties (dialogue compétitif, procédure négociée par ex.) et des formes de contrat intégrant une part de rémunération basée sur des indicateurs de performance
- **Robotiser la collecte en mono-opérateur** (bras latéral, grue) dès que possible selon l'habitat, pour répondre aux enjeux de sécurité pour le personnel mais aussi de productivité.
- **Privilégier les véhicules à impact environnemental réduit** : motorisations à faible émission (énergie GNV, Hybride, électrique), équipements moins sonores (pompe à débit variable, lève-conteneurs électrique, etc) et préservant des effluents (récupération fiable des jus de biodéchets).
- **Faire mettre en place des équipements informatiques** (sondes, informatique embarquée, géolocalisation, etc...) pour optimiser les tournées et maîtriser les coûts, et produire les éléments de **traçabilité des flux**.
- **Communiquer auprès des usagers** afin d'optimiser la collecte (recommandations sur le taux de présentation et sur le positionnement des bacs en porte à porte).

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) :

180 000 hab., 39 communes, 109000 t/an de DMA, 3 déchèteries.

Patrice DELALEU, 6^e Vice-président, gestion des déchets, et lutte contre les nuisances.



La CALL, laboratoire de la collecte latérale robotisée

Depuis 2005 avec le soutien de son prestataire, la CALL a mis en place la CLR pour trois flux de déchets ménagers : les OMR, les Emballages ménagers recyclables (EMR) et les déchets de jardin sont ainsi collectés en porte-à-porte. La CLR est effective sur 99% du territoire, hors zones urbaines denses ; le conducteur du véhicule est généralement assisté d'un coéquipier chargé de veiller à la sécurité et à la qualité des opérations.

Les habitants ont été impliqués bien en amont du déploiement de la CLR. En parallèle, une brigade de proximité a été mise en place dès 2005 pour contrôler la qualité du tri et accompagner les usagers dans l'optimisation du recyclage. Au final, la triade citoyens/prestataire/collectivité fonctionne très bien.

La CALL a été précurseur dans le déploiement de la collecte latérale robotisée : une telle technologie n'avait jamais été déployée à cette échelle (250 000 habitants), dans un territoire en grande partie urbain.

Aux collectivités qui désireraient l'adopter, je dirais que le déploiement de la CLR exige d'avoir finement analysé la typologie du territoire, et bien communiqué auprès des habitants qui devront respecter quelques règles d'usage.

Chez nous, l'efficacité de la CLR est bien la preuve d'une bonne collaboration entre les citoyens, le prestataire et les représentants de la CALL.

Patrice DELALEU



RÉSULTATS : Les habitants respectent bien les règles de positionnement des bacs et de non-stationnement. L'usage de la CLR est par ailleurs pris en compte par les aménageurs, qui prennent désormais en compte les contraintes d'emplacement des bennes dans leurs projets. Cette innovation technologique rend la collecte plus efficace, tout en améliorant les conditions de travail du personnel concerné. Les habitants de la CALL sont classés par CITEO parmi les « bons trieurs » au plan national.

PERSPECTIVES : Depuis 2017, la CALL travaille au développement de la collecte des déchets par apport volontaire avec déjà plus de 300 conteneurs OMR ou Emballages déployés en plus des 600 pour le verre, ce qui est une manière de poursuivre les objectifs affichés lors de la mise en place de la CLR : gagner en efficacité et améliorer la sécurité des agents, tout en réduisant l'impact de ce service sur l'environnement, puisque la limitation du porte à porte permet de réduire les émissions de CO2. Toujours dans l'optique d'améliorer la qualité du service, le prestataire met actuellement en place pour la collectivité le suivi à distance de la collecte.



Mieux valoriser les déchets professionnels “assimilés”

Dans la plupart des territoires urbains, les zones touristiques, commerciales ou de bureaux, les professionnels représentent une proportion déterminante pour atteindre les objectifs.

La FNADE recommande de :

- **Etablir un diagnostic précis** des pratiques et usages (nombre et taille des producteurs, tonnages, coûts, fréquences) par une enquête terrain pouvant être déléguée aux prestataires de services.
- **Définir pour chaque flux le plafond** des déchets assimilés pouvant être pris en charge par le SPGD en accord avec les enjeux locaux, et ce “sans sujétion technique particulière” (CGCT art L.2224-14).
- **Impliquer les entreprises de la FNADE** dans ce diagnostic afin d'identifier les services privés déjà en place, avant d'envisager une stratégie via le SPGD qui pourrait concurrencer de manière déloyale le secteur marchand ou l'économie sociale et solidaire.
- **Veiller à mettre en œuvre, pour les services apportés aux producteurs d'assimilés, les procédures et documents de traçabilité réglementaires exigés sur certaines matières** (notamment les 5 flux et les biodéchets)
- **Privilégier leur contribution via la Redevance Spéciale, à comptes équilibrés.** Cette dernière peut être déléguée aux opérateurs de la FNADE, comme déjà pratiqué dans de nombreuses collectivités.

SMICTOM de la Région de FONTAINEBLEAU :

110 000 habitants - 3 EPCI adhérents - compétence collecte et gestion de la RS

Virginie ROUBLIN, Directrice Générale des Services

Une équité de financement entre les ménages et les professionnels



Mise en œuvre dès 2001, la RS a été déployée pour éviter de faire supporter aux ménages le coût des déchets des activités économiques, et contribuer ainsi à l'équité budgétaire.

Pour la mise en place, nous avons été particulièrement attentifs à la bonne acceptation par les producteurs concernés. La personne dédiée à la contractualisation, mise en place par notre prestataire, a fait œuvre de beaucoup de pédagogie. La gratuité des flux recyclables a démontré que trier ses déchets pouvait réduire fortement sa facture.

Virginie ROUBLIN

Pour les commerçants du centre-ville de Fontainebleau : des conteneurs enterrés équipés de tambour de vidage avec accès par badge ont été mis en place pour répondre au manque d'espace de stockage pour les bacs roulants.

Modalités d'application de la Redevance Spéciale : Elle est applicable à tous les producteurs qui présentent un volume hebdo de 720 L ou plus ; dans ce cas elle est appliquée dès le 1^{er} litre.

Elle porte sur les OMR seulement, sur la base de 0,039€/litre, avec une déduction de la TEOM payée, au vu de l'avis d'imposition transmis par le redevable.



La facturation est effectuée par le SMICTOM à échéance annuelle et le recouvrement assuré par le Trésor Public. C'est une redevance, donc appliquée si le service est effectué, en fonction des litrages présentés.

De nombreux supports de communication ont été déployés : convention-type avec avenant annuel actualisant les tarifs, rubrique sur site internet, réunions régulières avec les parties prenantes (Association de commerçants par exemple), mais aussi

et surtout une présence terrain par une personne dédiée à la relation commerciale. Une collecte des biodéchets est en cours de mise en place, ciblée dans un premier temps vers les plus gros producteurs.

Bénéfices pour le SMICTOM :

- Un budget équilibré et une répartition équitable des contributions (habitants et activités économiques)
- Un levier de prévention et de tri pour les gros producteurs
- Une réponse à la réglementation.



Adapter le cadre contractuel

La gestion des déchets ménagers et assimilés va désormais bien au-delà de la salubrité du domaine public. L'évolution permanente des flux et la multiplication des acteurs imposent désormais de redéfinir les relations des collectivités avec les entreprises de services.

La FNADE recommande de :

- **Unifier les lots de ramassage en porte à porte, de vidage des bornes d'apport volontaire ou de proximité, les services associés, voire de déchèteries par lot géographique plutôt que par métier pour une meilleure *qualité d'ensemble de la prestation de collecte* et des performances de tri à la source.**
- *Intégrer en milieu urbain les services de collecte et de **propreté des espaces publics** dans une approche contractuelle commune, afin d'améliorer l'efficacité technique et économique, et rendre plus cohérentes ces prestations pour les habitants en lien avec leurs financements.*
- *Faire évoluer les marchés dans le cadre du déploiement du **financement incitatif** (Reomi, Teomi, RS) pour intégrer les nouvelles prestations associées (précollecte, gestion des données, etc) et les unités de rémunération qui doivent s'ajuster aux éléments variables attendus.*
- **Adapter la durée des marchés en proportion des investissements réalisés pour l'innovation (Matériels, Informatique,...)**
- **Privilégier l'approche contractuelle sur performance, avec une part de la rémunération basée sur les résultats, plutôt que sur les simples quantités avec de seules obligations de moyens : des contrats intégrant une part de rémunération basée sur des indicateurs de performance mesurables, quantitatifs et qualitatifs.**
- *De nombreux modes de consultation sont désormais possibles : dialogue compétitif, procédure **négociée**, marché global de performance, etc*
- *Cadrer les intéressements proposés à l'entreprise en fonction des **leviers d'action et souplesses** qui lui sont accordés, et prévoir des **modalités motivantes** pour les deux parties.*
- *Conditionner des engagements ou **partager les risques** en tenant compte des aléas sur certaines actions ou décisions de l'autorité publique, la réalité des actions de communication.*

Smirtom du Saint-Amandois :

59000 hab., 98 communes, 26 000 t/an de DMA, 14 déchèteries.

Jean-Baptiste MERCHIER, Directeur Général des Services

La redevance incitative en bacs bi-flux et véhicules mono-opérateur



La volonté de moderniser et d'optimiser le système de collecte est depuis 2005 un objectif constant des élus de ce territoire rural ayant une population en baisse et des activités économiques peu nombreuses.

Les distances parcourues par tournée pouvaient être très importantes dans cet habitat diffus, et la collecte restait coûteuse au global, malgré le mono-ripage. Par ailleurs l'élimination des non-recyclables ne peut se faire que par une installation de stockage, laquelle approche de sa saturation.

Une série d'études depuis 2005 a démontré aux élus la nécessité d'évoluer pour lancer vraiment la collecte séparée des emballages, mailler le territoire d'un réseau de 7 déchèteries supplémentaires, mettre en place le compostage individuel et instaurer la redevance incitative.

Une 2^{ème} vague d'optimisation a été réalisée avec l'appui de son prestataire bacs et de celui de son opérateur de collecte, par une collecte latérale robotisée mono-opérateur en bi-flux, avec des nouveaux bacs individuels bi-compartmentés pour le papier et le verre pris une fois par mois (C 0,25). Les autres Emballages et les OMR sont restés en bacs traditionnels, également collectés dans une même tournée par ce matériel bi-caisson innovant, mais avec réduction de fréquence à une semaine sur deux (C 0,5).

Le bras latéral comporte à la fois un peigne et une pointe diamant laquelle permet aussi de lever des très grands bacs 2200 L, plus adaptés dans certains cas pour les recyclables. Tous les bacs sont munis d'une puce d'identification et sont comptés à chaque levée.



RÉSULTATS : Une réduction de plus de la moitié de la quantité d'OMR, passée de 263 kg / hab./an en 2010 à 115 kg en 2017. Le captage du papier atteint désormais plus de 32 kg / an / hab., et au global une valorisation de plus de 45 % de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés a été obtenue.

PERSPECTIVES : Le Smirtom s'attache à développer la qualité de service au quotidien et à optimiser les distances parcourues par le suivi en temps réel de la collecte des bacs et des signalements. La prochaine étape sera la localisation des bacs effectivement présentés ce qui permettra d'optimiser encore les tournées donc les coûts.

Ce qui est important c'est d'accompagner ces innovations par de la communication à tous les administrés, d'expliquer la réduction de fréquence, et d'obtenir la présentation correcte du bac. Des équipiers de collecte ont été réaffectés au tri pour valoriser notamment les ferrailles, les D3E en déchèterie, et à la revente des buchettes issues du bois trié.

Jean-Baptiste MERCHIER



Prendre en compte les enjeux sociaux

L'évolution du service ou de l'organisation prévues au marché nécessitent d'anticiper les adaptations de postes et de missions des personnels :

La FNADE recommande de :

- Avoir recours à une entreprise appliquant la CCNAD (Convention Collective Nationale des Activités du Déchet), afin de garantir la continuité et la qualité des prestations aux usagers.
- Demander en amont les **informations relatives au personnel à reprendre par lot**, nécessaires à faire figurer au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) pour l'égalité entre candidats (cf. publication Fnade : « La reprise du personnel »).
- Prendre en compte la **politique sociale**, les dispositifs de **formation sécurité** et d'évolution de carrière, facteurs-clés de compétence et de motivation des agents pour le service au territoire.

Piloter le changement

- Le cadre législatif européen et français prévoit à diverses échéances de 2020 à 2025 des évolutions significatives dans la gestion des déchets ménagers et assimilés : plus de prévention, de valorisation matière ou énergétique, et moins d'élimination par stockage notamment.
- Certaines collectivités doivent envisager des changements significatifs de leur système afin de se rapprocher des objectifs et des performances attendues : Les entreprises de la FNADE sont à leur côté pour en discuter, et proposer des solutions issues de retours d'expérience positifs en Europe.

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement. Avec 221 entreprises privées adhérentes qui exercent dans le domaine de la gestion des déchets, elle représente 47 977 salariés en France. 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 675 millions d'euros d'investissement. Elle est membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).



33 rue de Naples
75008 PARIS
Tél. : 01 53 04 32 90
Fax : 01 53 04 32 99
www.fnade.com
fnade@fnade.com